

**ANNEXE 1 A LA CIRCULAIRE AUX I.A.
N° 2021-02 DU 31 mai 2021**

**DESSIN D'ENREGISTREMENT DES OPERATIONS DE CHANGE A TERME
DE SWAP DE CHANGE ET DE FRA**

Référence	Désignation	Longueur en Caractères	Type*	Définitions et Observations
1	Date journée de l'opération	8	N	Date journée de l'opération ou date de conclusion du contrat sous forme JJMMAAA.
2	Code banque contractante	3	N	A indiquer selon les répertoires de la BCT des codes banques.
3	Code enregistrement	1	A	Indiquer : - 'S' pour identifier l'enregistrement de l'opération SWAP ; - 'F' pour identifier l'enregistrement de l'opération « FRA » ; - 'T' pour identifier l'enregistrement de l'opération à terme.
4	Numéro d'ordre	4	N	Numéro séquentiel de l'opération.
5	Code achat ou vente	1	A	- Pour les opérations à terme indiquer 'A' pour les achats ou 'V' pour les ventes. - Pour les opérations de SWAP indiquer 'A' pour les achats au comptant de la devise ou 'V' pour les ventes au comptant de la devise. - Pour les opérations FRA indiquer 'A' pour achat de FRA ou 'V' pour vente de FRA.
6	Code Devise	3	AN	A indiquer selon le répertoire de la BCT de codification des devises.
7	Code Devise contrepartie	3	AN	A indiquer selon le répertoire de la BCT de codification des devises.
8	Montant acheté ou vendu**	15	N	- Pour les opérations à terme indiquer le montant en devise de l'achat ou de la vente. - Pour les opérations de SWAP indiquer le montant en devise de l'achat ou de la vente au comptant. - Pour les opérations de FRA indiquer le montant notionnel en devise à couvrir.
9	Cours à terme pratique***	10	N	A indiquer le cours de la conversion appliqué.
10	Code en douane du client	7	AN	A indiquer le code en douane du client selon le répertoire de codification des opérateurs.
11	Type du client	2	A	RE= Résident ; NR= Non-Résident IB= Interbancaire.

* AN = Alphanumérique N = Numérique A = Alphabétique

** Cette Zone doit être indiquée avec 3 chiffres après la virgule même si ces derniers sont nuls ou inexistant.

*** Cette Zone doit être indiquée avec 8 chiffres après la virgule même si ces derniers sont nuls ou inexistant.

12	Code banque de contrepartie	3	N	A indiquer selon le répertoire de la BCT des codes banques s'il s'agit d'une Banque installée en Tunisie et conformément à l'annexe V de la circulaire N°86-02 du 22/1/1986 pour les correspondants étrangers.
13	Date 1	8	N	A indiquer sous forme JJMMAAAA : - Pour les opérations à terme, elle est égale à la date de départ de couverture. - Pour les opérations de SWAP, c'est la date de valeur de l'opération au comptant. - Pour les opérations FRA c'est la date de règlement du FRA.
14	Date 2	8	N	- Pour les opérations à terme et SWAP c'est la date de valeur de l'opération à terme. - Pour les opérations FRA c'est la date d'échéance finale.
15	Nature de l'opération	1	A	Indiquer pour les opérations à terme C : pour les opérations commerciales F : pour les opérations financières
16	Adresse SWIFT de la banque contrepartie	11	AN	A indiquer selon le répertoire des adresses SWIFT.
17	Cours au comptant pratiqué***	10	N	A indiquer le cours de la conversion appliqué pour les opérations de SWAP.
18	Taux garanti**	5	N	A indiquer le taux de garantie dans le contrat « FRA ».
19	Taux de référence	9	AN	Indiquer le nombre de mois pour le FRA et la page de référence.